

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>04/05/2016</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le	N° d'enregistrement <b>F01116P0074</b>
--	---	---

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble à usage de logements et résidence étudiante sur la commune de Paris (18<sup>e</sup> arrondissement) dans le périmètre du permis d'aménager de l'opération d'aménagement « Chapelle International » (lot B).

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  RCS Versailles | Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	<p>Superficie parcellaire du lot B : 1 655,4 m<sup>2</sup></p> <p>Projet de construction à usage principal de logements :</p> <p>Environ 10 400 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SDP)</p>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la construction d'un immeuble à vocation de logements sur l'ilot B de l'opération d'aménagement « Chapelle International ». Il se situe en milieu urbain, à proximité immédiate de la station de métro et de l'arrêt de tramway Porte de la Chapelle.

Le lot B a la particularité de se trouver au-dessus du tunnel ferroviaire dit Tunnel Marcadet et de deux voies ferrées à l'air libre de la Petite Ceinture, ce qui complexifie les niveaux de références (Cf. coupes du projet - annexe 2.3).

Il comporte :

- 4 500 m<sup>2</sup> de logements sociaux familiaux, soit environ 70 logements répartis du R+9 au R+17 ;
- 5 900 m<sup>2</sup> de résidence gérée pour étudiants (128 logements) et jeunes chercheurs (112 logements) répartis du R+1 au R+8.
- 2 niveaux de sous-sols accueillant les locaux techniques

La hauteur maximale du projet est de 50m, équivalent R+17.

## 4.2 Objectifs du projet

Notre opération réalisée dans le cadre de l'opération d'aménagement « Chapelle International » s'intègre dans le projet urbain d'ensemble mis en œuvre par la société Espaces Ferroviaires Aménagement. Il s'inscrit donc dans une démarche ambitieuse et innovante de renouvellement urbain du Nord Est Parisien. Les objectifs d'ensemble de l'opération Chapelle International sont :

- Développer un quartier mixte à la porte nord de Paris
- Intégrer et développer l'innovation, notamment en termes de produits et de services urbains (logistique urbaine, immobilier hybride combinant logement et lieu de travail)
- Permettre la densification autour des pôles d'échanges favorisant l'utilisation des transports en commun.

Dans ce cadre, le projet portant sur le lot B vise en particulier à accentuer le lien avec la ville en favorisant les porosités visuelles et d'usages, vis-à-vis du boulevard Ney notamment :

- Ménager des percées visuelles entre la place active et le boulevard Ney,
- Animer les rez-de-chaussée : le rez-de-chaussée accueillera des espaces collectifs vivants (accueil, salle collective, salle d'étude),
- Prendre en compte le confort des usagers : exposition des fenêtres, balcons filants, terrasses aménagées,
- Privilégier une conception durable visant à réduire l'empreinte carbone (label Effinergie+ et certification H&E profil A).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée prévisionnelle des travaux est de 28 mois.

Pour limiter les impacts liés aux flux et emprises de chantier, les installations de chantier des lots A, B, et C, rive nord du projet Chapelle International, seront mutualisées (Cf. plan d'Installation de chantier en annexe 2.4) et une coordination générale sera mise en œuvre (OPC). Le chantier, séquencé en deux grandes phases habituelles, débutera, suite à la mise à disposition par l'aménageur du terrain d'assiette du projet, nu et libre de toute occupation :

- première phase : préparation, terrassement et excavation, pendant environ 4 mois ;
- deuxième phase : réalisation du gros-œuvre (infra et superstructure), et travaux de corps d'état techniques et secondaires, puis mise en service de l'Ensemble Immobilier, pendant environ 24 mois.

Afin de n'avoir aucun impact sur l'activité du faisceau Nord, des réunions d'échange et de validation des projets sont montés avec la SNCF afin de prévoir les dispositions nécessaires et de s'assurer que la conception des projets est compatible avec cette activité. De même pour la petite ceinture, la conception de l'immeuble sera compatible avec la remise en service de cet espace.

Une notice particulière de sécurité ferroviaire est en cours de rédaction avec la SNCF afin de minimiser les impacts et garantir la sécurité des infrastructures ferroviaires pendant notre phase chantier.

L'opération s'inscrit dans une démarche environnementale en phase réalisation : un engagement chantier à faibles nuisances est pris et cible en particulier :

- l'installation de chantier
- la réduction de la pollution atmosphérique, des sols et des eaux
- la gestion des eaux
- les précautions vis-à-vis des nuisances sonores
- la propreté, la réduction de l'envol de poussières et des salissures.

Les bilans trimestriels et bilan de chantier sont attendus.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier développera environ 10 400 m<sup>2</sup> SDP, à usage principal de logements dont :

- 4500 m<sup>2</sup> de logements sociaux familiaux, soit environ 70 logements ;
- 2750 m<sup>2</sup> de résidence « étudiants », soit environ 128 logements ;
- 3150 m<sup>2</sup> de résidence « chercheurs », soit environ 112 logements.

Le projet couvre partiellement la petite ceinture et le tunnel Marcadet.

Les accès se feront au sud de l'îlot, depuis la nouvelle voie créée dans le cadre du permis d'aménager. Le projet sera conforme à la réglementation et permettra l'accès des PMR à l'ensemble du bâtiment.

L'immeuble s'inscrit dans une démarche environnementale : suivant les orientations du Plan Climat Energie de la Ville de Paris, les logements respecteront une consommation de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an, en phase avec le label Effinergie+. Le projet fera également l'objet d'une certification H&E profil A avec notamment le recours aux énergies renouvelables à hauteur de 30% minimum : via le raccordement au réseau CPCU et complément si nécessaire par récupération de chaleur sur eaux grises.

De plus, une attention particulière est portée en phase de conception au paysage et à l'intégration dans l'espace urbain. Des workshops sont notamment mise en place pour gérer les espaces libres et la cohérence des façades entres avoisinants.

L'ensemble immobilier est à environ 250 m du hub de transports en commun de la Porte la Chapelle (métro ligne 12 et tramway T3B). Il est également à proximité des services innovants proposés par la Ville de Paris en termes de déplacements alternatifs (velib, autolib). Cet environnement permet de privilégier ainsi l'usage des transports en commun et des modes doux.

En complément, près de 300 m<sup>2</sup> sont réservés aux locaux à vélos, répartis entre les deux programmes (résidence et logements familiaux).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis d'aménager a été accordé à Espaces ferroviaires au cours du premier trimestre 2014. Il a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale en date du 29 mai 2013.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la parcelle	1 655,4 m <sup>2</sup>
Emprise au sol de l'immeuble	1 121 m <sup>2</sup>
Surface de plancher prévisionnelle	10 400 m <sup>2</sup>
Gabarit des constructions	R+17
Emprise prévisionnelle du chantier (parcelle, base de vie, et stockage)	Les bungalows de chantier les lots A, B, C seront mutualisés. L'emprise du chantier lot B sera de l'ordre de 1905 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 21 ' 24 " E Lat. 48° 53 ' 53 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans l'opération d'aménagement « Chapelle International » portant sur un territoire de 6 ha et prévoyant le développement de 110 000 m<sup>2</sup> SHON dont environ 62 000 m<sup>2</sup> de logements, 35 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 8 000 m<sup>2</sup> de produits hybrides SOHO, 6 500 m<sup>2</sup> d'équipements, 700 m<sup>2</sup> de commerces, une base de logistique urbaine de 41 000 m<sup>2</sup>, des espaces verts dont un square à usage récréatif, des stationnements souterrains, des voiries et réseaux de desserte du site.

Plus précisément ici, le présent projet porte sur le lot B de l'opération d'aménagement (cf. annexe 1.3).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'assiette du futur programme de construction est occupé par des bâtiments de stockage et d'anciens postes de transformation et de réseaux liés à l'activité ferroviaire historique du site. Sur sa partie nord, le site surplombe le tunnel du Marcadet et la Petite Ceinture à l'air libre.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Paris a fait l'objet d'une révision simplifiée par délibération du conseil municipal les 12 et 13 novembre 2012. Elle porte sur :

- la levée du périmètre d'attente,
- le passage de la zone UGSU en zone UG,
- le déplaçonnement des hauteurs à 50 m (aujourd'hui 37m, sous réserve des résultats de la concertation),
- la définition des emplacements réservés au titre de la voirie, espaces verts et équipements publics,
- l'adaptation des règles de prospect de la zone UG,
- l'adaptation des orientations d'aménagement (OA de Paris-Nord-Est) du PADD.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve éloigné de plus de 5 km des ZNIEFF les plus proches (voir carte en annexe 2.2.a)
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune réserve naturelle n'est identifiée à moins de 4 km du site.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Ville de Paris – approuvé pour la période 2015-2020

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir carte en annexe 2.2.b
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activités passées susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Etudes menées en 2010 dans le cadre du permis d'aménager révélant la présence en partie nord du site : - de remblais de mauvaise qualité présentant des teneurs significatives ou susceptibles d'être significatives en Elément Trace Métalliques (ETM) et en certains Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques ; - plus ponctuellement d'hydrocarbures, de Polychlorobinéphyles. Etude complémentaire menée en 2013-2014 par HPC pour le compte de la SNEF (aménageur) a permis de disposer d'une approche plus détaillée sur le terrain d'assiette du projet. Elle montre des fractions solubles, sulfates, dépassant les seuils de définition d'un déchet inerte. De nouvelles investigations sont prévues par Linkcity pour approfondir la connaissance de l'état des sols. Le cahier des charges de cette étude est joint en annexes 3 (maillage de 10x10 m et 5x5m, profondeur de 3, 8 et 16 m)
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone de répartition des eaux de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir carte en annexe 2.2.b
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site se trouve éloigné de plus de 5 km du site Natura 2000 le plus proche (voir carte en annexe 2.2.a)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	voir carte en annexe 2.2.c

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori pas d'effet du fait de la profondeur des nappes
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	environ 1000 m <sup>3</sup>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La végétation est absente du site de projet. Le projet aura par la suite un impact positif sur la biodiversité en prévoyant des surfaces plantées au sol, en terrasses et toitures. Le projet prévoit environ 1000 m <sup>2</sup> de terrasses végétalisées sur le bâtiment, en plus de l'atteinte de l'objectif du PLU relatif à la pleine terre.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'impact notable a priori, le site est relativement éloigné des zones à sensibilité

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet est une parcelle urbanisée. Son renouvellement n'entraîne pas de consommation d'espace naturel, agricole, forestier ou maritime.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Paris ne comporte aucune installation relevant de la directive SEVESO II. Plusieurs ICPE sont localisées à proximité du site de projet (voir carte en annexe 2.2.d).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est exposée aux risques d'inondations par remontée de nappe. Le site est cependant en-dehors des zones inondables du PPRI. En revanche, la parcelle du projet est située dans le périmètre à risque de dissolution du gypse antéludien (arrêté inter-préfectoral du 21 mars 1986). D'après l'étude géotechnique de reconnaissance des sols pour l'identification des zones de dissolution du gypse antéludien réalisée en 2014, la nappe des calcaires de Saint Ouen serait localisée au droit du site à une cote de l'ordre de 30 m NGF, soit à environ 16 m sous le niveau du TA. Le site de projet est ainsi dans une zone avérée de dissolution du gypse et des travaux d'injection des anomalies seront réalisés dans le respect de la « Notice Technique concernant les travaux d'injection des anomalies liées à la dissolution du gypse antéludien » de l'Inspection Générale des Carrières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires, les sites pollués étant en cours de traitement dans le cadre de l'aménagement du site.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront uniquement liées à la phase de chantier. Le lot B couvre partiellement la petite ceinture et le tunnel Marcadet en limite du boulevard Ney. Une attention toute particulière est portée à la gestion des nuisances sonores et aux éventuelles vibrations et autres contraintes liées à l'infrastructure. Ainsi, en complément de l'étude acoustique et vibratoire réalisée dans le cadre du permis d'aménager, une étude spécifique sera menée par Linkcity sur le lot destiné à accueillir le projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. nuisances sonores En complément de l'étude vibratoire réalisée dans le cadre du permis d'aménager, une étude spécifique sera menée par Linkcity sur le lot destiné à accueillir le projet. Le lot B sera construit sur boîtes à ressorts ou sur plots néoprènes. La proposition d'intervention en conseil acoustique et vibratoire du prestataire retenu est joint en annexes 3.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses sont celles liées à l'éclairage des logements, sans particularité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A priori non
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions de gaz à effet de serre normalement attendues dans le cadre d'un ensemble de logements. Le recours au réseau de chauffage urbain (CPCU) limitera les rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejet prévu en-dehors des eaux pluviales et usées qui seront dirigées vers les collecteurs et dispositifs adaptés conformément au PLU en vigueur.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet est à l'origine de déchets spécifiques liés à la construction. Les débris générés par les travaux de terrassement du site seront évacués et les déchets traités selon les filières adaptées au regard des études de sols préalablement menées. Des sondages seront réalisés en plus des études préalables réalisées sur le site afin de gérer ces terres. En phase d'exploitation, les déchets générés seront de deux types : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déchets ménagers liés à la population résidente</li> <li>• Effluents rejetés dans le réseau public des eaux usées</li> </ul>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de projet n'est pas dans un périmètre de protection.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Contribution à la création du nouveau quartier : 70 ménages « classiques » (environ 130 habitants) et 240 étudiants et chercheurs, soit une population de l'ordre 370 personnes au plus fort de la fréquentation (les logements étudiants et chercheurs n'étant pas forcément occupés toute l'année).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

L'opération d'aménagement « Chapelle International » a fait l'objet d'études environnementales permettant d'apprécier les effets globaux de l'opération d'aménagement, dont une étude d'impact en 2013.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour le projet objet de la présente demande, et ce pour trois raisons :

**1. Une étude d'impact globale a déjà été réalisée**

Le projet de construction d'un ensemble immobilier à vocation principalement résidentielle, objet de cette demande d'examen au cas par cas, s'inscrit dans l'opération Chapelle international portée par la Ville de Paris et l'aménageur Espaces ferroviaires. Cette opération d'ensemble a fait l'objet d'études environnementales précises dont les études d'impact initiales et complémentaires permettant de prendre en compte les effets globaux de l'opération. A la suite de l'avis de la DRIEE daté du 29 mai 2013, plusieurs études complémentaires ont été réalisées dont en particulier :

- L'Etude Quantitative des Risques Sanitaires, HPC Envirotec, juillet 2013
- La caractérisation des déblais, HPC Envirotec, janvier 2014
- La reconnaissance des sols pour la détection des zones de dissolution du gypse Antéludien, Fondasol, février 2014.

**2. Le présent projet intègre les spécificités environnementales du sites**

Nous mènerons des études complémentaires sur le site du projet :

- Etude acoustique et vibratoire
- Diagnostic de pollution
- Etude géotechnique (risque mouvement de terrain)

Le projet retenu :

- S'inscrit dans une démarche environnementale, puisqu'il respecte les préconisations du Plan Climat Energie de la ville de Paris et vise une labellisation -Effinergie+ et une certification H&E profil A;
- n'imperméabilise pas davantage le sol (zone déjà urbanisée) ;
- se développe dans un secteur urbain très bien desservi par les transports en commun et contribue à la régénération urbaine du nord-parisien.
- Propose des logements sociaux classiques et spécifiques (étudiants, chercheurs), permettant de répondre aux enjeux de mixité sociale.

**3. Sur le site, d'autres projets similaires ont été exemptés d'étude d'impact**

Voir la décision de l'Autorité Environnementale n°DRIEE-SDDTE-2015-143 du 01/12/2015 pour les lots F et G (environ 21 000 m²)

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractérisation des déblais, HPC Envirotec, janvier 2014 (partie 5.2)</li> <li>- Gestion des matériaux excavés, méthodologie de catégorisation, HPC Envirotec, mars 2014 (partie 5.2)</li> <li>- Mission de reconnaissance des sols pour la détection des zones de dissolution du gypse Antéludien, Fondasol, février 2014. (partie 5.2)</li> <li>- CCTP Diagnostic de pollution (partie 5.2)</li> <li>- Proposition de mission de conseil en acoustique et vibration, Avel Acoustique, mars 2016 (partie 6.1)</li> </ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris le, 21 avril 2016

Signature

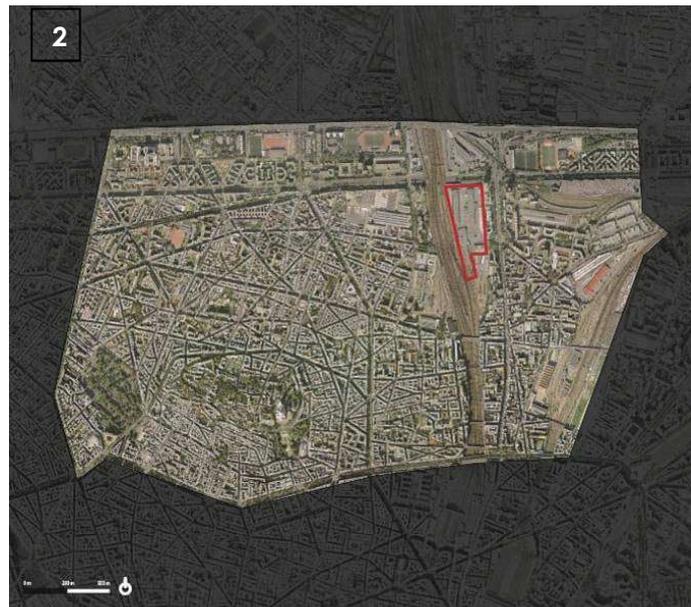
  
**LINKCITY ILE-DE-FRANCE SAS**  
 SAS au capital de 1 000 000 €  
 1 avenue Eugène Freyssinet  
 78230 GUYANCOURT  
 Tél. : 01 30 60 48 59  
78230 GUYANCOURT RCS Versailles - IE FR 56 343 183 331

## 1. Annexes obligatoires

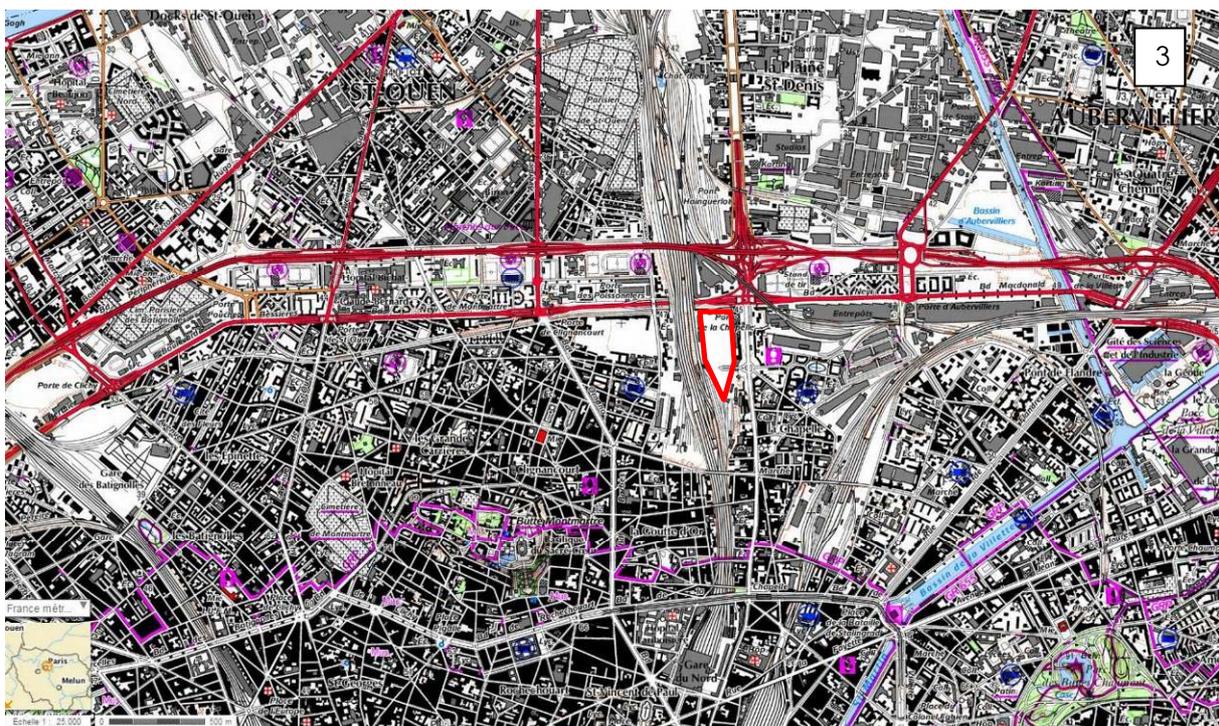
### 1.1. L'annexe n°1

Pièce jointe au dossier

### 1.2. Plan de situation



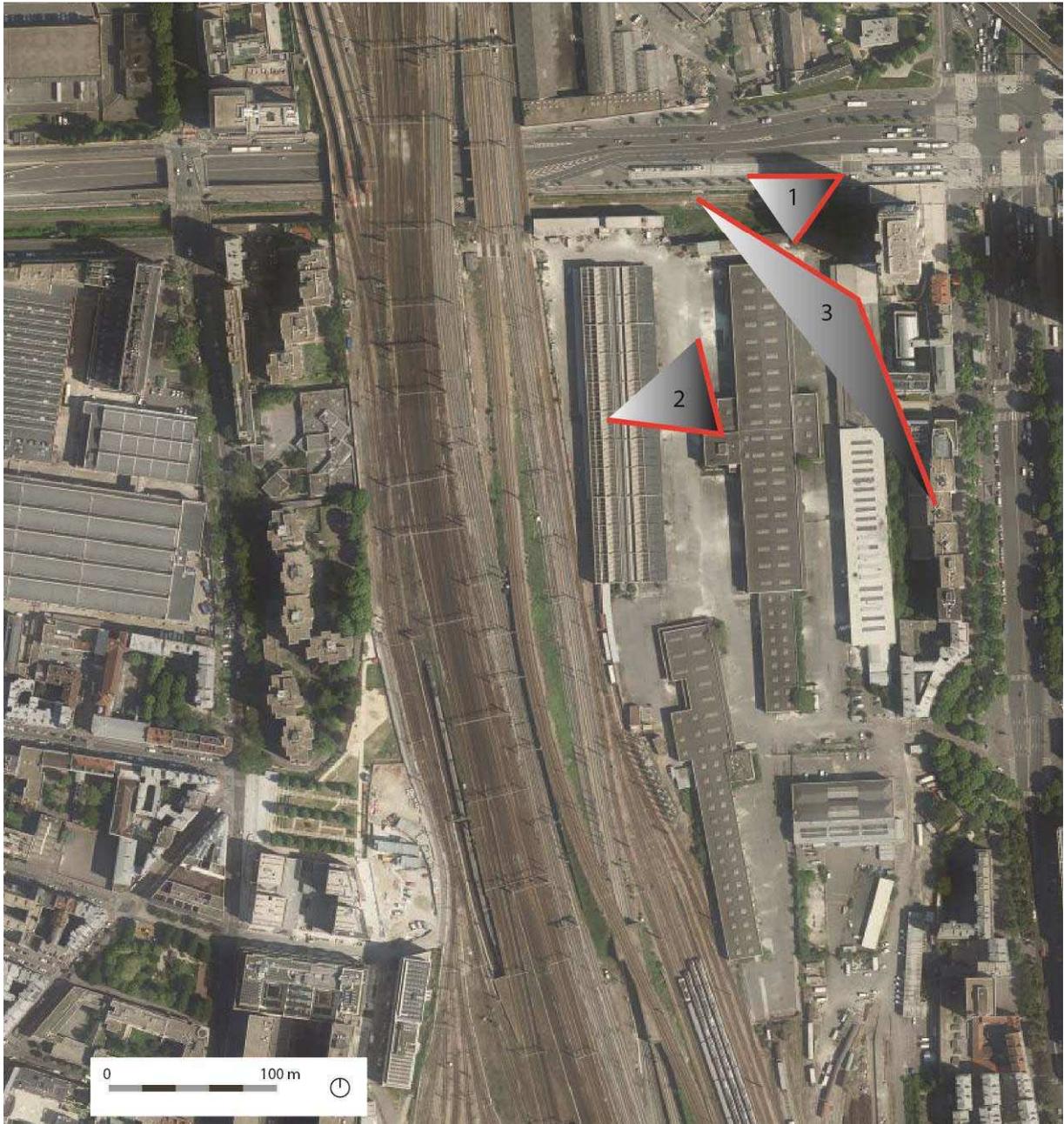
1. Situation de l'opération à Paris
2. Situation de l'opération dans le 18<sup>e</sup> arrondissement
3. Localisation sur carte IGN au 25 000e



## 1.3. Plan masse de l'opération Chapelle International



En bleu : périmètre du lot B - Source : Espaces ferroviaires



Plan de repérage des photos – source photo aérienne géoportail - IGN 2012

#### 1.4. Reportage photographique et description visuelle



1. Vue depuis le boulevard Ney vers le site de projet – octobre 2014

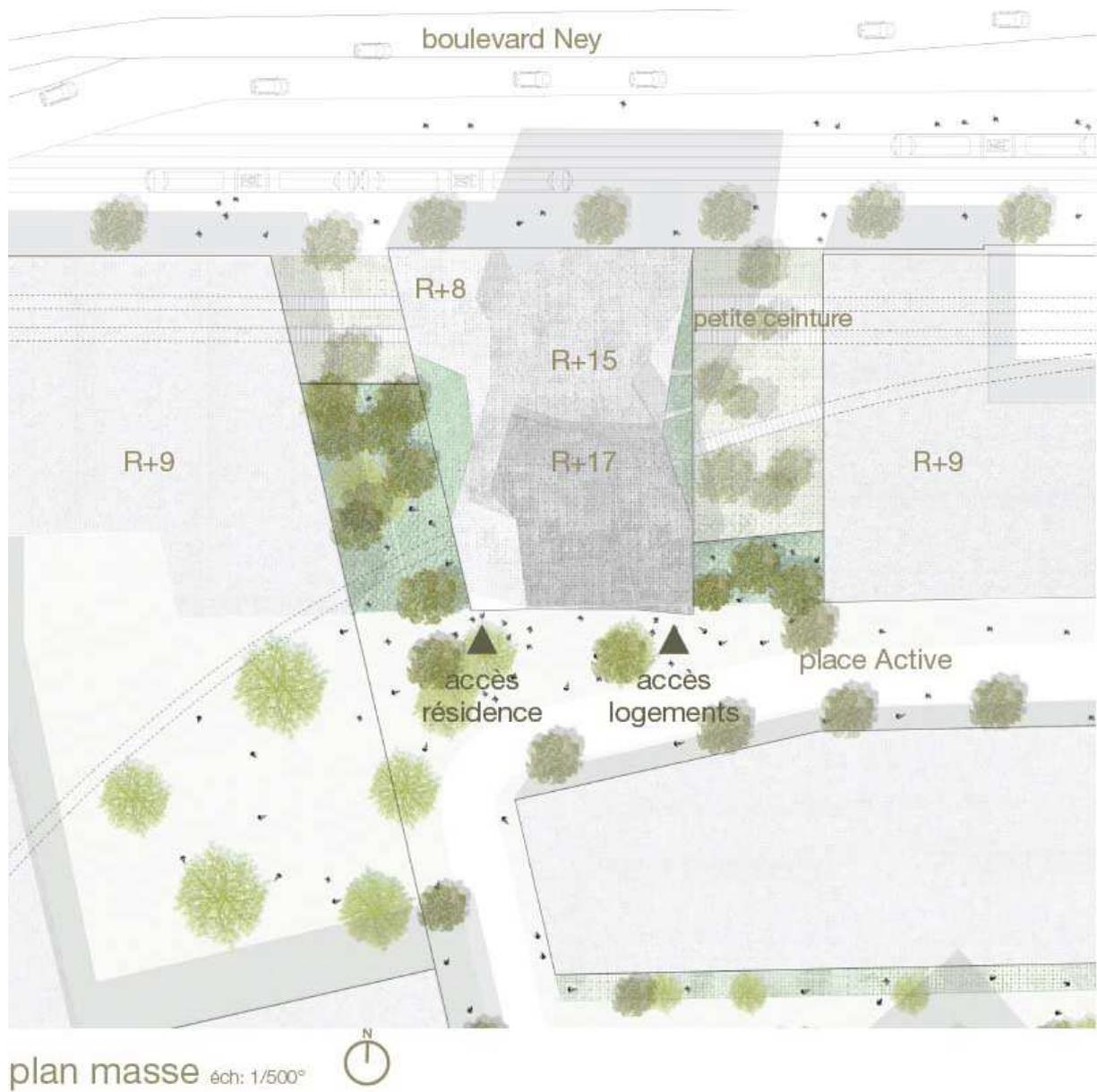


2. Vue depuis le site vers le nord-est (tour de la Porte des Poissonniers) – mai 2015



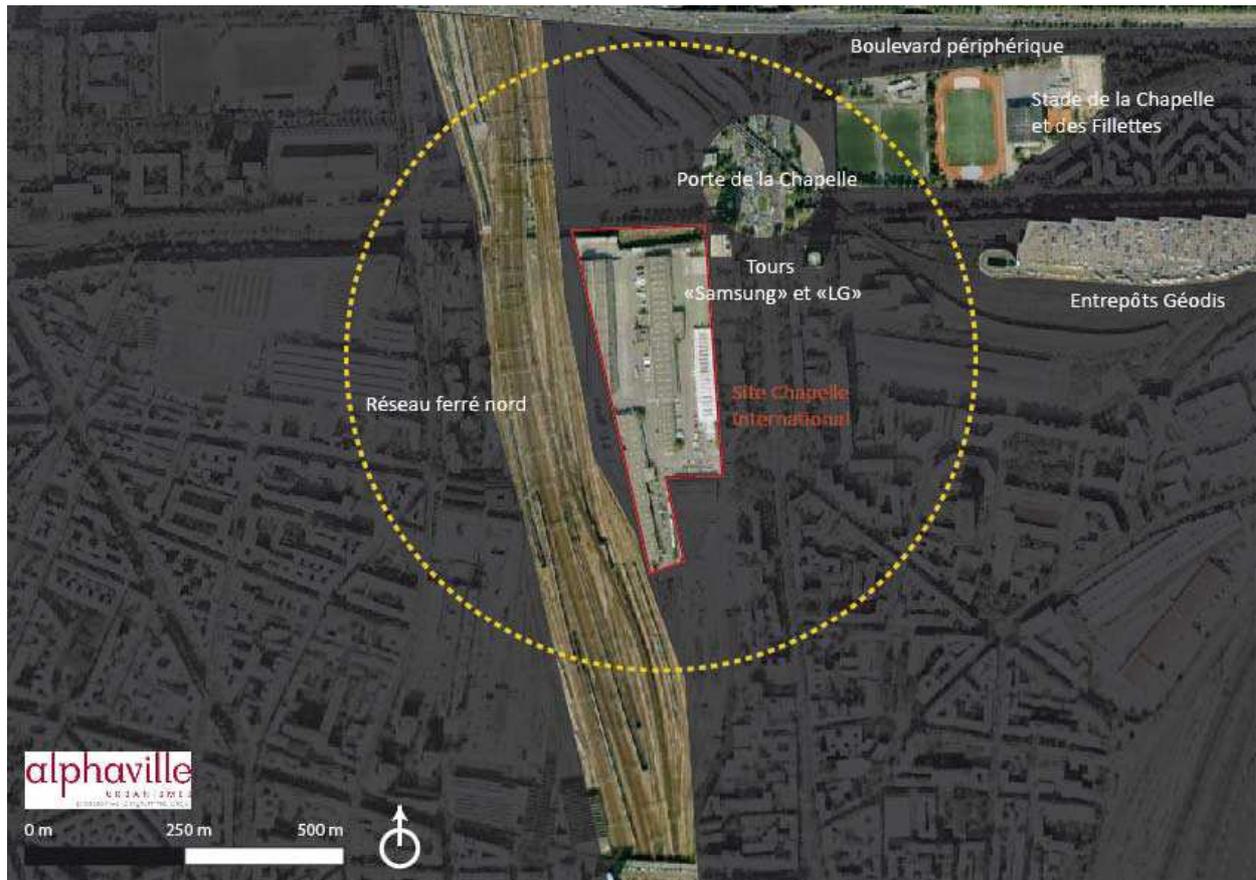
3. Vue panoramique actuelle sur le site, débarrassé de la majorité de ses constructions originelles – mai 2015

## 1.5. Plan du projet



Plan de masse du projet, source : Linkcity, Ignacio Prego Architectures

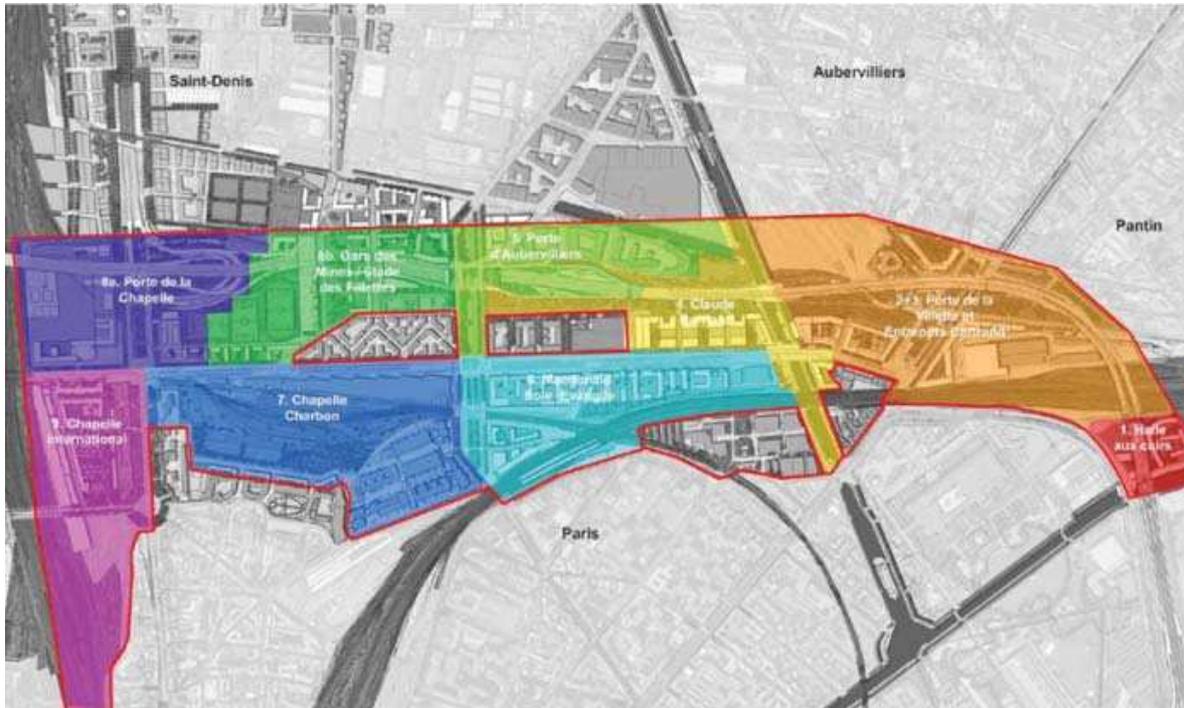
## 1.6. Plan des abords



Source : Alphaville

## 2. Autres annexes volontairement transmises

### 2.1. Projet de Paris Nord-Est



Chapelle International constitue le 9<sup>ème</sup> secteur du GPRU Paris-Nord-Est, au sud-ouest du périmètre (délimité en rose). Source : Alphaville



Plan masse, Dusapin & Leclerc, 2008